

Handicap: le gouvernement lance une concertation pour "rénover" la scolarisation

Paris, 22 oct. 2018 (AFP) -

Quel statut pour les accompagnants d'élèves handicapés ? Quelle formation pour les enseignants ? Comment répondre à l'insatisfaction des parents ? Le gouvernement a lancé lundi une concertation visant à "rénover" les dispositifs d'accompagnement pour les écoliers ayant des besoins spécifiques tout au long de leur scolarité.

Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, et la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Sophie Cluzel, ont présenté les enjeux de cette concertation, qui avait été annoncée au mois de juillet, devant les membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), représentant des familles, des associations, des collectivités et des organisations syndicales et professionnelles.

Elle aura pour but de "rénover le dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap pour éviter les ruptures de parcours", a présenté Mme Cluzel, déclinant les "trois grands axes" de travail: "L'attendu des parents et des associations", "le métier d'accompagnant d'enfant en situation de handicap" (AESH) et "l'expérimentation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé".

Concernant les deux premiers, la secrétaire d'Etat a promis des "annonces fortes" le 11 février 2019, date qui coïncide avec l'anniversaire de la loi de 2005 qui a instauré un droit à la scolarisation pour tous les enfants et adolescents handicapés.

Le troisième, qui consiste à créer des pôles "inclusifs" mutualisant à l'échelle d'un établissement les moyens humains, matériels et thérapeutiques, doit aboutir à l'élaboration au printemps d'un "vade-mecum" remis à toutes les académies en vue du déploiement de premiers "pôles" à la rentrée 2019, a précisé M. Blanquer.

Le ministre, qui a souhaité que "nous soyons capables de prendre en compte le cas de chaque enfant", a insisté sur le besoin de formation des enseignants et la "transformation" du métier d'AESH afin de "dresser des perspectives" à des professionnels majoritairement en contrat précaire et peu payés car à temps partiel.

Quelque 340.000 enfants handicapés sont scolarisés dans une école ordinaire, dont plus de la moitié nécessitent un accompagnement spécifique, et 80.000 enfants sont dans des établissements médico-sociaux spécialisés.

Accompagnant absent ou à temps-partiel, manque de place dans des structures adaptées, listes d'attente interminables qui obligent les parents à garder leur enfant: les difficultés rencontrées par des centaines, voire des milliers d'écoliers handicapés font l'objet à chaque rentrée de nombreuses alertes d'associations.

Récemment, le gouvernement a rejeté une proposition de loi LR sur l'accompagnement des élèves handicapés, mettant en avant "le chemin" engagé sur ce sujet par la majorité et le lancement de cette concertation.

jlo/cel/sd

Afp le 22 oct. 18 à 17 13.